



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE

MAIRIE DE BAZEMONT

3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - Site internet : www.bazemont.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 09 juin 2026

Présents (13) : Mr Balot, Mme Huser, Mr Crespin, Mme Lemaire, M. Nigon, Mme Servais-Mousty, M. Hetzel, Mme Huchette-Jaulin, Mme Malheu, Mr Simon de Kergunic, Mme Fontaine, Mme Rivet, Mme Lorenzo

Absents (6) : Mr Caffin (pouvoir blanc), Mr Cachelou (pouvoir M. Huchette-Jaulin), Mr Chretien (pouvoir F. Balot), Mr Duquesne (pouvoir C. Lorenzo), Mr Ficholle (S. Huser), Mme Blaize (M. Lemaire)

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance: Mme Clara Lorenzo

II. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026.

Le procès-verbal du 12 mai 2026 est adopté et sera publié sur le site de la Commune.

III. Informations générales :

- **Restaurant scolaire** : compte rendu des réunions de chantier / Marché de restauration / Signalétique

Le chantier du restaurant scolaire entre dans sa phase finale. La majorité des travaux est désormais achevée et les dernières interventions concernent principalement des finitions techniques et esthétiques.

Les équipes poursuivent actuellement :

- l'installation de certains équipements de cuisine ;
- la pose des derniers habillages et caches techniques ;
- le réglage des menuiseries et des portes ;
- la mise en place des éclairages extérieurs ;
- les derniers travaux de finition autour du bâtiment.

Les agents communaux ont également procédé au nettoyage et à l'aménagement des abords en vue des visites, journée portes ouvertes, organisées le samedi 13 juin.

Le matin sera réservé aux familles ayant des enfants scolarisés à Bazemont, selon un planning de visites établi par créneaux horaires. Plusieurs élus assureront l'accueil et les visites tout au long de la matinée.

L'après-midi, de 14h à 16h, le restaurant scolaire sera ouvert à l'ensemble des habitants. Une collation sera proposée aux visiteurs.

La consultation relative au marché de restauration scolaire est actuellement en cours.

La procédure se clôturera le 22 juin. Une visite des locaux est prévue le 15 juin pour les entreprises candidates. À ce jour, une entreprise a manifesté son intérêt et demandé à visiter les cuisines.

Parallèlement, l'acquisition des équipements et ustensiles nécessaires au fonctionnement du futur restaurant scolaire sera organisée après le choix du prestataire.

La signalétique extérieure du bâtiment a également été présentée.

Elle reprendra l'identité graphique habituelle de la commune avec une plaque et l'ajout du nom retenu pour le restaurant scolaire : « La Cantine du Parc ».

Après échanges entre les élus, le principe d'une inscription majoritairement jaune safran a été retenu. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'assemblée.

Le coût de fourniture et de pose de cette signalétique s'élève à 2 553 € HT. Un complément mineur sera ajouté pour le remplacement d'un élément détérioré de la salle de La Comédie.

- **Enfouissement réseaux rue Fontaine Pleureuse** : compte rendu des réunions de chantier

Le chantier d'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine Pleureuse est désormais terminé. Une réception de chantier est prévue prochainement afin de valider définitivement les travaux réalisés.

Dans le cadre de cette opération, il a été proposé d'organiser un moment convivial avec les riverains afin de marquer l'achèvement du chantier, sur le même modèle que celui réalisé rue du Bel-Air. Deux dates sont envisagées : le 20 ou le 27 juin en fin de matinée. Un retour des habitants concernés est attendu avant de confirmer cette initiative.

Un point d'attention a toutefois été soulevé concernant l'éclairage public. Il a été constaté que la rue de la Fontaine Pleureuse était éclairée alors que le reste du secteur demeurait éteint. Cette situation paraît inhabituelle dans la mesure où l'armoire électrique concernée alimente également une partie de la rue de Maule. Si un dysfonctionnement avait été constaté, il aurait normalement dû affecter l'ensemble du secteur raccordé.

Une vérification sera donc demandée lors de la remise en service générale de l'éclairage public afin de comprendre l'origine de cette anomalie et de s'assurer du bon fonctionnement des installations.

- **Cour de l'école** : choix de l'architecte

Le maire informe le conseil que les études préparatoires relatives au projet de réaménagement de la cour de l'école et de reconstruction du bâtiment périscolaire se poursuivent.

Le diagnostic amiante a été réalisé. Aucun amiante n'a été détecté dans le revêtement de la cour. En revanche, de l'amiante a été identifié dans certains éléments du bâtiment périscolaire existant. Cet amiante étant encapsulé, il ne présente pas de risque particulier tant qu'il n'est pas dégradé ou manipulé. Une visite technique est prévue afin d'obtenir un chiffrage précis des opérations de désamiantage et de démolition, dont le coût initialement estimé pourrait être revu à la hausse.

Concernant le futur aménagement de la cour, plusieurs solutions techniques ont été étudiées pour l'installation d'un préau, notamment des structures permettant la récupération des eaux pluviales. Les propositions seront présentées ultérieurement au conseil.

Le maire indique également avoir rencontré plusieurs entreprises spécialisées dans les constructions modulaires afin d'étudier les possibilités de reconstruction du bâtiment périscolaire. Les solutions présentées permettent une fabrication en atelier puis un montage rapide sur site, avec des caractéristiques techniques comparables à une construction traditionnelle.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, le cabinet ayant assuré la conception du restaurant scolaire a transmis une proposition pour accompagner la commune sur ce nouveau projet. L'équipe proposée associe notamment des compétences en architecture, paysage, structures et réseaux. Le montant prévisionnel des honoraires est établi sur la base d'une enveloppe de travaux estimée à 500 000 € HT.

Un échange a lieu entre les élus concernant les besoins futurs de l'école et du périscolaire, l'évolution prévisible des effectifs scolaires, la réutilisation possible de l'actuelle cantine après l'ouverture du restaurant scolaire ainsi que les priorités d'investissement de la commune.

Le maire rappelle que le projet vise à répondre aux besoins exprimés par les services périscolaires tout en améliorant l'aménagement global de la cour. Il précise que le calendrier prévisionnel reste à affiner, avec une perspective de travaux à partir de 2027 pour une mise en service envisagée en 2028.

Le conseil prend acte de ces éléments et de la poursuite des études préparatoires.

- **Plan Local d'Urbanisme** : présentation du processus de révision

Le maire présente les principaux éléments issus de la réunion de lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il rappelle que cette démarche vise à définir les orientations d'aménagement et de développement de la commune pour les dix prochaines années.

Une première phase de diagnostic est actuellement engagée. Elle consiste à établir un état des lieux complet du territoire communal : démographie, habitat, équipements, activités économiques, agriculture, environnement, réseaux, mobilité et urbanisme. La commune devra transmettre au bureau d'études de nombreuses données afin d'alimenter cette analyse.

Le maire rappelle les principaux outils composant un PLU : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit, le plan de zonage ainsi que diverses annexes réglementaires.

Les élus échangent sur les différentes zones du territoire communal et sur les enjeux liés à la maîtrise de l'urbanisation, à la préservation du cadre de vie, des espaces naturels et agricoles ainsi qu'à l'évolution du village. Plusieurs secteurs susceptibles de faire l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre de la révision sont évoqués.

Le maire rappelle que le futur PLU devra être compatible avec les documents de planification supérieurs, notamment le SDRIF-E, le SCoT de la communauté de communes, actuellement en cours de révision, ainsi que les différents documents relatifs à la gestion de l'eau et de l'environnement.

Il est précisé que les nouvelles obligations liées à la gestion des eaux pluviales et du ruissellement seront intégrées au futur document d'urbanisme, notamment au travers d'une cartographie des zones sensibles identifiées sur le territoire communal.

Le calendrier prévisionnel de la révision est présenté. Après la phase de diagnostic actuellement en cours, plusieurs réunions de travail permettront d'élaborer les orientations du projet communal avant les phases réglementaires de consultation et d'enquête publique. Le maire indique toutefois que ce calendrier demeure susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement des études et des procédures connexes.

Une nouvelle réunion de travail est programmée le 24 juin afin de présenter les premiers résultats du diagnostic et d'engager la réflexion sur les secteurs à enjeux identifiés dans le cadre de la révision du PLU.

Le conseil prend acte de cette présentation et de la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

IV. Délibérations

N°47/2026 - Tarifs services scolaires - Année scolaire 2026/2027

Vu le règlement des services scolaires annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal de Bazemont, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des parents aux services scolaires comme suit :

Q.F.	Accueil Périscolaire du Matin	Restauration scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Etude surveillée (sous réserve qu'un enseignant se porte volontaire)
A (Inférieur ou égal à 460.00 €)	1.65 €	2 €	4.37 €	2.38 €
B (De 460.01 à 1 070.00 €)	2.74 €	4 €	5.73 €	(avec inscription à l'accueil périscolaire du soir au préalable)
C (De 1 070.01 à 1 525.00 €)	3.57 €	6.50 €	7.08 €	
D (Supérieur ou égal à 1 525.01 €)	4.63 €	7.80 €	8.43 €	

Dispositions particulières pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Dans le cas où le PAI nécessite la fourniture d'un panier-repas par les parents, une participation financière forfaitaire de 2,50 € est appliquée pour le service de restauration scolaire.

DIT que le quotient familial sera calculé comme suit :

Quotient Familial = Revenu mensuel ÷ nombre de personnes habitant le foyer.

Revenu mensuel = Revenu fiscal de référence ÷ 12

APPROUVE le règlement des services scolaires annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N°48/2026 - Tarifs Club ados - Année scolaire 2026/2027

Vu le règlement du Club ados annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal de Bazemont, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des parents à l'espace jeunes comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR PERIODE
A (Inférieur ou égal à 460.00 €)	30 €
B (De 460.01 à 1070.00 €)	35 €
C (Supérieur ou égal à 1070.01 €)	40 €

Période 1 : septembre à fin décembre

Période 2 : Janvier à la veille des vacances d'avril

Période 3 : Début des vacances d'avril à la veille des vacances d'été

Période 4 : Vacances d'été

DIT que le quotient familial sera calculé comme suit :

Quotient Familial = Revenu mensuel ÷ nombre de personnes habitant le foyer.

Revenu mensuel = Revenu fiscal de référence ÷ 12

En cas de fermeture prolongée du club, la participation réglée pour une période pourra être reportée sur la période suivante.

Adopté à l'unanimité.

N°49/2026 - Remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la commune

L'UNC Bazemont a dû avancer la somme de 100.00 € pour l'achat de fleurs pour l'hommage, à l'occasion de la cérémonie du mai, aux deux adhérents décédés cette année

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le remboursement de la somme susmentionnée.

Adopté à l'unanimité.

N°50/2026 – Demande de subvention au titre du programme Amendes de police 2026

La commune de Bazemont, à l'unanimité des membres présents :

1. Décide de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2026, une subvention pour les travaux d'investissement indiqués ci-dessous

Description des travaux : Réaménagement d'une allée d'une longueur de 75 mètres linéaires pour sécuriser l'accès au nouveau restaurant scolaire situé 10 chemin du parc, en dehors du groupe scolaire. Ces travaux visent à garantir une circulation fluide et sécurisée pour les 180 élèves tout en assurant l'accessibilité et le stationnement aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Coûts H.T. des travaux : 17 030.00 €

2. S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.
3. S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Adopté à l'unanimité.

N°51/2026 – Création d'un poste d'Agent polyvalent (Animateur et agent polycompétent de restauration) à temps non complet à raison de 32 h par semaine à compter du 01/09/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le tableau des emplois actuel ;

Considérant les besoins du service liés aux activités d'animation et de restauration scolaire,

LE MAIRE EXPOSE :

Il convient de créer un emploi d'agent polyvalent à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, afin d'assurer les missions d'animation et de restauration. Ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou non titulaire conformément aux dispositions en vigueur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi d'Agent polyvalent (Animateur et agent polyvalent de restauration) à temps non complet, pour une durée de travail de 32 heures par semaine.

Article 2 : Que cet emploi sera classé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Article 3 : Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales y afférentes seront inscrits au budget communal, au chapitre et à l'article budgétaire appropriés.

Article 4 : Que le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et à procéder au recrutement sur cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

V. Actualité Communauté de communes Gally-Mauldre

Le premier conseil communautaire de la nouvelle mandature se tiendra le 24 juin, le précédent ayant principalement été consacré à l'installation des instances. Une vigilance particulière devra être portée à la diffusion des informations, les documents de communication transmis jusqu'à présent étant jugés insuffisamment détaillés.

Participation à la commission Centres de loisirs : un important travail d'harmonisation des tarifs des sept accueils de loisirs du territoire a été mené par la précédente équipe communautaire. Une délibération sera présentée lors du prochain conseil communautaire afin de valider cette nouvelle grille tarifaire commune.

Participation à la commission Communication et Événementiel : les travaux visant à moderniser l'identité visuelle de la Communauté de Communes ont été lancés. Une réflexion est notamment engagée sur le logo et l'image de l'Intercommunalité. L'objectif est de renforcer la visibilité de la CCGM, de mieux faire connaître ses compétences et ses actions, et d'améliorer l'information à destination des habitants.

Une commission Transports est également programmée, afin d'aborder les dossiers relatifs à la mobilité et aux déplacements sur le territoire communautaire.

Ces premières réunions marquent le lancement des travaux de la nouvelle mandature, avec une attention particulière portée à la communication, à la lisibilité de l'action communautaire et à l'harmonisation des services proposés aux habitants.

VI. Compte rendu des Présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux syndicats

- Syndicat Handi Val de Seine :

Le comité syndical a validé plusieurs décisions budgétaires modificatives concernant les investissements de l'année 2026.

Le syndicat a également été autorisé à engager les démarches nécessaires au financement de plusieurs projets, notamment ceux liés au site de Mantes-la-Ville.

Un point important a porté sur le rachat des locaux de Poissy accueillant des structures médico-sociales. La ville de Poissy et le syndicat sont parvenus à un accord sur les conditions de cette acquisition. Le financement sera réalisé dans des conditions particulièrement avantageuses grâce aux possibilités d'emprunt offertes au syndicat.

Enfin, la commune de Poissy souhaite intégrer le syndicat Handi Val de Seine. Les communes membres seront prochainement consultées afin de se prononcer sur cette adhésion.

- Commission fête et cérémonies et Commission Vie associative, culturelle et sport :

La commission s'est réunie le 3 juin afin de préparer notamment la distribution des colis de fin d'année aux aînés.

Un nouveau panier gourmand a été retenu à l'issue des dégustations réalisées. Le devis proposé est de 22,50 € par colis, avec des remises accordées selon le volume commandé. Le nombre définitif de bénéficiaires sera ajusté avant validation de la commande.

- Commission Numérique :

La commission poursuit ses travaux concernant la refonte du site internet communal.

Le cahier des charges a été transmis à plusieurs prestataires. Deux entreprises ont déjà indiqué ne pas être en mesure de répondre dans le cadre défini, mais l'une d'entre elles a orienté la commune vers un autre prestataire potentiel.

Un nouveau contact a également été identifié à l'occasion d'une réunion associative. Son activité étant spécialisée dans la création de sites internet et d'applications, le cahier des charges lui sera transmis pour étude.

Par ailleurs, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés sur le site actuel :

- certaines images n'apparaissent plus sur la page d'accueil ;
- plusieurs rubriques, notamment relatives au PLU, rencontrent des problèmes d'affichage ;
- le formulaire de contact semble ne plus fonctionner correctement.

- **CCAS :**

Le 1er juin, une représentante de l'Établissement Français du Sang a visité la salle du Cèdre afin d'étudier la faisabilité d'une collecte de sang à Bazemont.

Les premiers retours sont positifs et la salle semble répondre aux critères nécessaires. Une première collecte pourrait être organisée au cours du premier semestre 2027, un dimanche, avec un objectif d'environ 50 donneurs.

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le 24 juin à 18h30.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif Yes Plus porté par la Communauté de Communes Gally Mauldre, deux habitantes de Bazemont se sont inscrites pour bénéficier de visites de convivialité durant l'été. Quatre étudiants recrutés par la communauté de communes assureront ces visites, adaptées aux centres d'intérêt des bénéficiaires.

Enfin, une réunion organisée par l'ADMR se tiendra prochainement à Maule afin de présenter différents dispositifs d'accompagnement à destination des seniors.

- **ADMR :**

L'assemblée générale de l'ADMR se tiendra le 22 juin à Beynes. La commune y sera représentée.

- **Commission Éducation et Jeunesse :**

La commission Éducation et Jeunesse s'est réunie le 2 juin.

Plusieurs travaux ont été engagés autour de la prévention du harcèlement scolaire. Des fiches pratiques destinées aux familles sont en cours d'élaboration afin d'accompagner à la fois les enfants victimes de harcèlement, les enfants auteurs de comportements inadaptés et leurs parents. L'objectif est de finaliser ces supports pour la rentrée scolaire ou, au plus tard, pour les vacances de la Toussaint.

En parallèle, un travail est mené avec le CCAS afin de proposer des fiches d'orientation permettant aux familles d'identifier rapidement les interlocuteurs et dispositifs adaptés selon les situations rencontrées.

Une fiche recensant les interlocuteurs de proximité a également été finalisée. Elle rassemble les coordonnées des représentants de parents d'élèves, du CCAS, des services municipaux ainsi que de la commission Éducation et Jeunesse.

Un atelier participatif est organisé le 30 juin à destination des représentants de parents d'élèves, des membres de la commission, des services municipaux et des responsables du périscolaire. Cet atelier vise à renforcer la cohésion entre les différents acteurs, harmoniser les pratiques de communication et développer des outils communs pour mieux gérer les situations conflictuelles ou sensibles. L'objectif est également de favoriser un climat de confiance et de coopération autour de l'enfant. À terme, ce type d'atelier pourrait être proposé aux agents municipaux en contact avec les enfants.

La commission a également validé une charte de partenariat élaborée conjointement par la direction de l'école, des représentants de parents d'élèves et la commission Éducation et Jeunesse. Après validation définitive par les représentants des parents, cette charte sera signée par l'ensemble des partenaires concernés et présentée aux familles à la rentrée.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec l'Inspection académique afin d'évoquer deux sujets majeurs :

- la demande de réexamen de la fermeture annoncée d'une classe ;
- le remplacement d'un enseignant de CM.

Des arguments liés à la situation particulière de cette classe et aux actions déjà engagées ont été présentés. Une réponse est attendue dans les prochains jours.

Enfin, la remise des diplômes aux élèves de CM2 aura lieu le 27 juin, lors de la fête de l'école. La commune y sera représentée par Martine Lemaire.

- **Commission Communication, Information :**

Le prochain numéro du journal municipal est actuellement en cours d'impression. Sa distribution est prévue dans les prochains jours.

- **Commission Environnement :**

La première réunion de la commission Environnement s'est tenue le 21 mai. Le compte rendu a été transmis aux élus. La commission est composée de 16 membres, dont quatre nouveaux participants : deux membres extérieurs et deux élus.

Par ailleurs, une participation au SMRM (Syndicat Mixte de la Mauldre et de ses Affluents) a eu lieu avec Lucie. Le compte rendu de cette réunion doit être transmis prochainement et sera diffusé aux membres du conseil dès réception.

La prochaine action de la commission est prévue le 19 juin, avec l'organisation d'une balade citoyenne dans les rues de Bazemont, de 15h à 16h30. Cette initiative, qui s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions, a été renommée et fait l'objet d'une communication renforcée via la newsletter municipale afin de mobiliser davantage de participants.

- **Syndicat SMTS :**

Lors du dernier comité syndical, Madame Drouet, maire-adjointe de Nezel, a été élue présidente du Syndicat SNTS.

- **Syndicat Dynam Jeunes :**

Un nouveau bureau a également été installé au sein du syndicat Dynam Jeunes. Madame Martha de Cidrac a été reconduite dans ses fonctions de présidente.

À titre d'information, deux jeunes Bazemontais ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi en 2025 grâce à Dynam Jeunes. Cet accompagnement a débouché sur l'obtention d'un CDD pour l'un et d'un CDI pour l'autre.

- **Commission Vie associative, culturelle et sportive :**

La commission s'est réunie dans une ambiance constructive et avec une forte participation des associations locales.

Un constat partagé ressort clairement : plusieurs associations rencontrent des difficultés de renouvellement des bénévoles.

Le TCB anticipe notamment un important renouvellement de ses dirigeants dans les prochains mois. L'APEB a confirmé sa volonté de poursuivre ses activités malgré certaines difficultés d'engagement bénévole. Quant au Comité des Fêtes, il semble avoir retrouvé une dynamique plus favorable grâce à la constitution d'une nouvelle équipe.

Les associations ont également souligné leur satisfaction quant au soutien apporté par la commune et les services municipaux.

La question de l'acquisition d'une nouvelle friteuse mutualisable a été évoquée. Cette dépense pourrait être étudiée dans le cadre des investissements municipaux.

- **Commission Finances :**

La première commission Finances s'est tenue le 20 mai.

Cette réunion avait principalement pour objectif d'installer la commission et de présenter :

- la situation du budget de fonctionnement à fin avril ;
- la situation du budget d'investissement à fin avril ;
- l'état d'avancement financier du chantier du restaurant scolaire.

Les documents présentés seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

- **Commission travaux, sécurité, circulation et voirie :**

La commission Travaux s'est réunie le 27 mai.

Après un point d'étape sur le chantier du restaurant scolaire et l'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine Pleureuse, un programme prévisionnel de travaux a été présenté pour l'ensemble du mandat municipal. Les échanges ont également permis de recenser de nombreuses remarques et demandes des habitants concernant la voirie, la circulation et la sécurité.

Plusieurs points de vigilance ont notamment été soulevés :

- difficultés de visibilité liées au stationnement à l'angle de certaines rues ;
- présence prolongée de véhicules ou de poubelles gênant la circulation ;
- vitesses excessives constatées dans certains secteurs résidentiels ;
- besoin d'améliorer la sécurité des intersections par l'installation éventuelle de miroirs ou d'autres dispositifs adaptés.

Ces différentes demandes seront étudiées dans le cadre des travaux et aménagements futurs de la commune.

VII. Date du prochain Conseil Municipal

Mardi 08 septembre 2026 à 20h15

La séance est levée à 23h45.